

MAIRIE

DU



FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 10
- votants : 09

L'an deux mil vingt, le **douze juin** à 18 heures,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 05/06/2020

**Présents :** Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., FAY E.P., LESBROS JM et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

**Absent :** Mr JACOMET M..

**Objet:** annulation des loyers Gite St Pierre et La Fugerette : juillet/août/septembre 2020

*Monsieur PESCE André étant familialement concerné ne prend pas part au débat et au vote.*

Les cafés et restaurants ont pu ré ouvrir le 02 juin dernier en appliquant les gestes barrière et les règles de distanciation ; Toutefois, le contexte et la reprise restent difficiles.

Aussi selon les préconisations du Ministère de l'Economie et dans la continuité de la délibération n°2020/15 du 31/03/2020, l'Assemblée Délibérante décide, à l'unanimité des membres présents **d'annuler les loyers des mois de juillet, août et septembre 2020 du Gite St Pierre et de La Fugerette.**

Cela représente une perte de recettes pour la commune de **3 300€** à laquelle s'ajoute la décision de la délibération citée ci-dessus : **c'est donc une aide de 7 020€ accordée par la Commune aux commerces locaux dans le but de la relance économique.**

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*

Mme OBRADOS Annie

**1<sup>er</sup> adjointe**



RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/06/2020 004-210400909-20200612-DE_2020_021-DE